



## Litige avec orange mobile

-----  
Par Visiteur

J'ai souscrit un abonnement orange forfait bloqué avec engagement sous 24 mois au nom de mon père vu que je suis étudiante .

Il s'est trouvé que parfois je n'ai pas pu régler en temps et en heures les factures.

Il s'est trouvé que mon père à appeler le service orange pour voir le montant de la facture et la régler.

Il se trouve que Orange avait bloqué ma carte SIM, et par la meme occasion résilier mon contrat sans me prévenir de quoi que ce soit.

Ils ont envoyé mon dossier à une société de recouvrement et je me retrouve avec 249 Euros à payer.

En demandant des comptes à Orange, ils m'auraient envoyer des SMS pour me prévenir, comment voulaient - ils que je les reçoivent puisque ils avaient bloqué ma carte SIM.

je n'ai reçu aucune lettre me prévenant que mon abonnement serait résilier.

Qu'est ce que je dois faire? merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

La plupart des contrats conclus avec les opérateurs téléphoniques contiennent une clause résolutoire prévoyant que le contrat est rompu dès le premier manquement de payer.

Ceci peut paraître anormal mais c'est tout à fait normal.

Désolé.

Cordialement.